



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 29 novembre 2019

Circulaire aux administrations communales

N°16/2019

Objet : Appel aux candidatures pour un/une jeune délégué(e) luxembourgeois(e) pour la 38^e et la 39^e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en 2020 à Strasbourg

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une assemblée politique paneuropéenne composée de 648 élus, représentant plus de 200 000 collectivités de 47 États européens. Il a pour mission d'évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans chaque Etat membre. C'est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses États membres. En tant que porte-parole des villes et des régions, il favorise la concertation et le dialogue politique entre les gouvernements et les collectivités territoriales. A cet égard, il coopère en particulier avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il se réunit en session deux fois par an.

Le Congrès s'engage depuis longtemps à promouvoir la participation active des jeunes à la vie civique comme un moyen d'assurer la cohésion sociale et l'ancrage des principes démocratiques dans une société fondée sur le respect des droits de l'homme. Cette approche a été confirmée par l'adoption de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale en 1992.

Depuis octobre 2014, dans le cadre de son initiative « Rajeunir la politique », le Congrès invite des jeunes (âgés entre 18 et 30 ans) venus d'horizons différents – travailleurs de jeunesse, étudiants, jeunes responsables politiques – à participer à ses sessions, à donner leur point de vue au cours des débats et à avoir un échange avec les membres du Congrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour.



Dans le cadre de sa participation, il est demandé à chaque délégué jeune de développer son propre projet au niveau local et régional entre les sessions. Les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'hébergement est assuré et pris en charge par les organisateurs.

Les jeunes souhaitant poser leur candidature pour participer à la **38^e** (15-19 mars 2020) **et** à la **39^e** (25-29 octobre 2020) session du Congrès doivent le faire au moyen du formulaire de candidature en ligne sous le lien suivant :

http://a.cs.coe.int/team81/congress_form/Inscriptions/Call_for_applications_2020.aspx.

La participation à une seule session n'est pas possible.

La date limite pour soumettre les candidatures est fixée au **3 janvier 2020** et les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection au plus tard en fin janvier 2020.

Il importe de souligner que le SYVICOL n'est nullement impliqué dans la procédure de désignation des jeunes délégués. Son rôle se limite strictement à la diffusion de l'appel à candidatures.

C'est dans cet ordre d'idées, que je me permets de vous inviter à transmettre la présente, avec l'appel à candidatures du Congrès en annexe, à tous les jeunes élus, aux membres de la commission consultative des jeunes et tout autre jeune intéressé par la matière dans votre commune.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président